

**Zeitschrift:** Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 52 (2005)

**Heft:** 1

**Artikel:** Identifier d'abord les dangers

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-370069>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

PROTECTION DE LA POPULATION FRIBOURG

# Identifier d'abord les dangers

**pa. Pour protéger la population de façon globale, il faut connaître les dangers qui la guettent. Dans le canton de Fribourg, un groupe de projet est actuellement en train d'effectuer une analyse dans ce sens. Elle constitue la base d'une conception de la protection de la population dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2007.**

La tâche de la protection de la population est de protéger la population et ses bases d'existence aussi bien lors de catastrophes et en situation d'urgence qu'en cas de conflit armé. Les organisations partenaires que sont la police, les sapeurs-pompiers, la santé publique, les services techniques et la protection civile doivent remplir cette tâche de façon coordonnée. La loi fédérale régissant ce système coordonné est entrée en vigueur début 2004. Tous les cantons sont sur le point de créer des lois et des structures conformes aux nouvelles exigences fédérales ou de les adapter.

## La protection civile déjà réorganisée

Dans une première phase, le canton de Fribourg a déjà réorganisé l'organisation partenaire Protection civile, domaine dans lequel il y avait le plus de mesures à prendre. Dans le courant de l'année 2003, Fribourg a élaboré un plan directeur et une loi approuvés par le Parlement et entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

«Par contre, l'élaboration d'un nouveau concept pour la protection de la population nous paraît moins urgente car notre canton dispose d'une organisation compétente en cas de catastrophe et en situation d'urgence depuis les années quatre-vingt», a expliqué Beat Renz, secrétaire général de la Direction de la sécurité et de la justice du canton de Fribourg lors de la 1<sup>re</sup> Conférence de la protection de la population à Fribourg. Actuellement, on est en train de contrôler et d'optimiser les structures existantes.

## Expériences en Argovie

Pour mettre en place une protection globale de la population garantissant les prestations d'aide nécessaires, il faut connaître les besoins exacts. Beat Renz: «Nous avons besoin d'une vue d'ensemble de la situation cantonale en matière de danger sur laquelle fonder la planification de la protection de la population.» Dans ces travaux, le canton de Fribourg s'est inspiré du projet Kataplan de

l'Office fédéral de la protection de la population. Dans ce domaine, on peut s'appuyer sur les expériences réalisées dans le canton d'Argovie.

Les dangers qui menacent la Suisse à l'heure actuelle revêtent plusieurs formes. Le rapport sur la politique de sécurité 2000 du Conseil fédéral décrit l'éventail des dangers comme très dynamique et complexe. Alors que la perspective d'une guerre en Suisse est improbable pour les années à venir, d'autres événements sont susceptibles de survenir à tout moment et sans prévenir. Nous pensons aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les tempêtes ou les glissements de terrain mais aussi aux catastrophes anthropiques (Tchernobyl, Schweizerhalle). La perspective d'attentats terroristes est également envisageable.

## Trois étapes de travail

L'analyse des risques telle qu'elle est actuellement menée dans le canton de Fribourg s'articule en trois étapes: dans un premier temps, il convient d'identifier les principaux types de dangers qui menacent le canton. Dans un deuxième temps, il faut déterminer quels dommages importants ces dangers sont susceptibles de causer, notamment en présence d'infrastructures importantes dites «critiques» telles que des réseaux routiers, des sources d'électricité, des hôpitaux, etc. «De ce potentiel dommageable dépend la probabilité qu'un événement se mue en catastrophe», a expliqué Beat Renz dans son exposé. Dans un troisième temps, deux scénarios sont établis pour chaque type de danger, un plus vraisemblable avec des conséquences moyennement graves et un moins vraisemblable avec des conséquences graves.

Pour réunir les informations nécessaires, le groupe de projet conduit par Beat Renz

mène des entretiens avec des experts cantonaux et fédéraux et tire parti de toute la littérature relative aux dangers, aux événements et à leurs éventuelles conséquences. Beat Renz: «Nous avons veillé à ce que le groupe ne soit pas trop grand.» Outre Beat Renz, le groupe de projet se compose de deux experts de l'administration, à savoir un géologue pour les dangers naturels et un ingénieur pour les dangers anthropiques, des représentants des organisations d'intervention d'urgence (police, sapeurs-pompiers, premiers secours), du chef du Service des affaires militaires et de la protection de la population ainsi que d'un représentant de l'Office fédéral de la protection de la population.

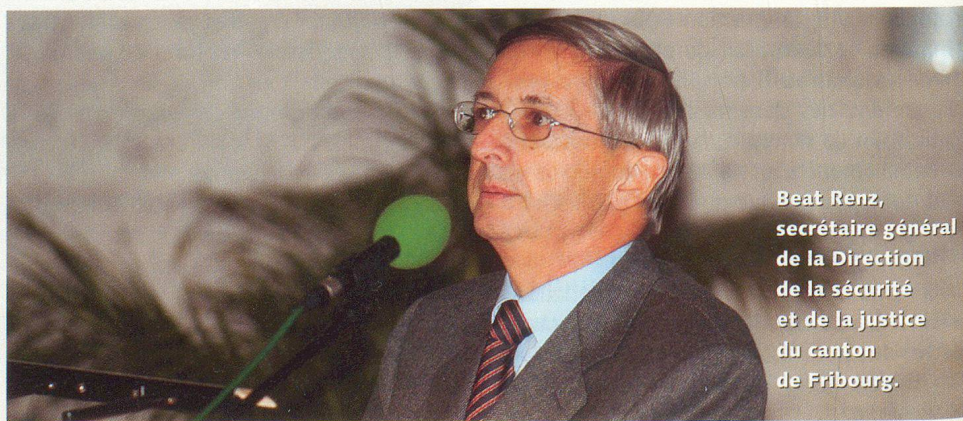
## Mi-temps

A l'heure actuelle, le groupe de projet en est à la troisième étape de l'analyse des risques: «Nous sommes en train d'élaborer deux scénarios de base pour environ vingt types de dangers», a précisé Beat Renz. Selon lui, le projet devrait durer entre huit et neuf mois. Lancé en juillet 2004, il devrait prendre fin en mars 2005.

«Il est encore trop tôt pour tirer un bilan intermédiaire», a-t-il déclaré en novembre. Cependant, il a déjà pu rapporter les premiers résultats: selon l'analyse réalisée et du point de vue de la protection de la population comme système coordonné d'intervention, les avalanches, les incendies de forêt ou les crashes d'avion ne représentent pas des dangers significatifs pour le canton de Fribourg. En revanche, il s'est avéré que les vagues de chaleur, les épidémies, une panne de longue durée de l'approvisionnement électrique ou diverses formes de violence infraguerrière constituent des risques importants.

## Nouvelle loi sur la protection de la population pour 2007

L'édification du nouveau système coordonné fribourgeois de la protection de la population prendra encore du temps: fondée sur l'analyse des risques et d'autres travaux préliminaires, l'élaboration d'un concept et d'une loi relative à la protection de la population devrait être lancée en 2005, ainsi que l'a déclaré Beat Renz. «L'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007.» □



Beat Renz, secrétaire général de la Direction de la sécurité et de la justice du canton de Fribourg.